Benelux

COMITÉ VAN MINISTERS
COMITÉ DE MINISTRES

DÉCISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge à la Cour de Justice Benelux

M (2026) 6

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 23 mars 2026 de la communication de la démission de monsieur Samuel Granata, avec effet à partir du 1er mars 2026, de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1er

Monsieur Dieter Geernaert, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, est nommé juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Amsterdam, le 25-10-2026.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

T.B.W Berendsen